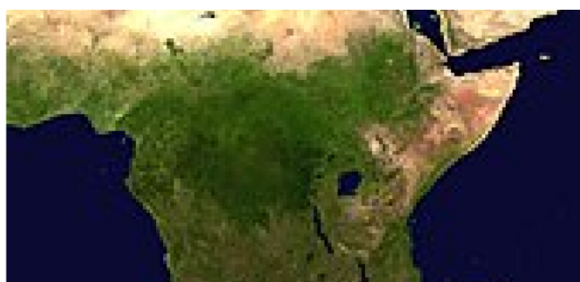


La République démocratique du Congo dans la Nouvelle économie du climat

Volet 1 — Le système mondial et l'opportunité
manquée : une insertion sans captation de valeur



Version longue

Table des matières

Préface	3
Introduction — Une opportunité climatique mondiale et un paradoxe congolais...	5
1. Le système mondial produit une opportunité climatique	7
1.1 Le rapport Calderón–Stern : fondation d’une nouvelle lecture du climat	7
1.2 La Nouvelle économie du climat (NEC).....	8
1.3 La COP21 et la reconnaissance du rôle des forêts.....	9
2. Les contraintes structurelles de la RDC face à la Nouvelle économie du climat	12
2.1 Une économie extractive héritée.....	12
2.2 La crise énergétique et ses effets sur les forêts.....	12
2.3 Une gouvernance fragmentée	13
2.4 Le bassin du Congo comme espace géopolitique.....	14
2.5 Société, foncier et conflits d’usage	15
2.6 Une économie difficilement intégrable dans la NEC.....	16
3. Sous la Présidence de Joseph Kabila : une insertion dans la NEC sans transformation	18
3.1 L’entrée de la RDC dans la gouvernance climatique.....	18
3.2 Une politique climatique dépendante.....	18
3.3 Une économie climatique extravertie	19
3.4 Les communautés sous la Présidence Kabila : des bénéficiaires marginalisés	20
3.5 Une limite structurelle : l’absence d’écriture de la valeur	21
Conclusion — Une insertion sans captation de valeur : les limites structurelles de l’intégration congolaise.....	23

Préface

Le 13 février 2024, la société Winstant Ltd. recevait un appel du président de Phoenix Capital BV, partenaire bien connu depuis une vingtaine d’années. Sa demande était simple en apparence : comprendre comment nos plateformes numériques — WorldKYC, WinstantPay, FraudTrack — pourraient s’appliquer à un projet de crédits carbone en République démocratique du Congo. En l’occurrence, il s’agissait du projet MACC, marché communautaire du carbone, développé en partenariat avec les communautés de base vivant dans les forêts et de leurs ressources.

Mais derrière cette question se dessinait une réalité plus profonde : le porteur du projet était à la recherche des compétences de conception nécessaires à la structuration d’un projet d’économie numérique, assorti des instruments technologiques nécessaires pour s’inscrire pleinement dans les mécanismes de la nouvelle économie du climat. En effet, les crédits carbone reposent sur des dispositifs exigeants : leur production, leur certification, leur traçabilité et leur valorisation sur les marchés internationaux supposent la maîtrise de systèmes numériques, de plateformes d’échange et de mécanismes financiers sophistiqués.

Dès lors, il ne s’agissait pas seulement d’apporter une solution technologique. Il fallait répondre à la nouvelle économie du climat en exposant ses fondements — numérisation des actifs, traçabilité, sécurisation des flux, marchés carbone — et en présentant l’intégration de la finance digitale comme un instrument au service du développement. L’enjeu était de montrer comment ces outils pouvaient être appropriés par un pays comme la RDC et, surtout, mis au bénéfice de ses communautés forestières de base.

Car l’enjeu était clair : faire en sorte que les populations qui protègent et entretiennent les forêts, véritables réservoirs de biodiversité mondiale, deviennent enfin bénéficiaires de la valeur qu’elles produisent. Jusqu’alors, cette richesse leur échappait largement, captée par des circuits internationaux, qu’il s’agisse de l’exploitation du bois ou des marchés carbone.

Entre février 2024 et avril 2026, un chemin considérable a été parcouru. Il a reposé sur un double parcours. Il s’agissait d’abord de comprendre comment la RDC s’était appropriée la nouvelle économie du climat, telle que formulée dans les travaux de référence internationaux, et d’en retracer les évolutions dans sa politique climatique. Il s’agissait ensuite de permettre à cette économie du climat congolaise de s’approprier les instruments de l’économie numérique, notamment la finance on-chain et off-chain, afin que ces deux dynamiques — économie du climat et économie numérique — se coordonnent pleinement.

L’objectif était clair : faire en sorte que cette transformation bénéficie non seulement à l’État dans son processus de modernisation et de numérisation, mais aussi aux producteurs initiaux et aux bénéficiaires finaux, c’est-à-dire aux communautés de base.

Ce travail a ainsi consisté à concevoir une architecture complète de numérisation des ressources forestières : transformer les concessions communautaires en actifs numériques, organiser leur traçabilité, sécuriser les transactions, structurer les flux financiers et rendre possible l’accès direct aux marchés. Cette transformation ne s’est pas limitée à la technologie. Elle a impliqué une reconfiguration des modèles

économiques, des pratiques financières et des rapports entre investisseurs, États et communautés locales.

Progressivement, la RDC s'est appropriée ces outils pour structurer une véritable économie numérique du climat. La tokenisation des ressources forestières est devenue un levier stratégique : non seulement pour valoriser les crédits carbone, mais aussi pour formaliser l'informel, renforcer la souveraineté sur les ressources naturelles et créer un modèle de développement fondé sur l'inclusion financière, l'emploi local et l'entrepreneuriat, notamment pour les femmes et les jeunes.

En juillet 2025, le projet MACC devenait l'un des éléments du programme national AXIS, conduit par le Fonds Social de la RDC sous le haut patronage du Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Ce programme vise à ce que les communautés de base bénéficient directement des ressources du sol et du sous-sol dont elles sont propriétaires et qu'elles exploitent.

Cependant, la COP30 a rebattu les cartes en renforçant les exigences relatives aux crédits carbone de haute intégrité, repoussant le projet MACC d'un an. Le processus de numérisation appliqué aux forêts a alors été étendu à la filière aurifère, sous le nom de GoldConnect, afin de générer des financements pour les coopératives minières. Fondé sur les mêmes principes, ce processus a conduit à une coordination entre les projets MACC et GoldConnect, sous le nom de WinstantGold.

En avril 2026, à l'occasion du Forum Investir en Afrique organisé par le journal L'Opinion et le Conseil français des investisseurs en Afrique, le programme national AXIS, son projet pilote WinstantGold ainsi que ses composantes MACC et GoldConnect, portés par le Fonds Social et Phoenix Capital, ont trouvé une première reconnaissance publique. Présentés aux investisseurs internationaux comme un modèle innovant, ils illustrent la capacité à concilier technologie, finance et développement. Les forêts de la RDC, longtemps considérées comme une richesse inaccessible ou exploitée de l'extérieur, apparaissent désormais comme un actif structuré, traçable et finançable, au bénéfice direct des communautés.

Ce travail se présente comme une trajectoire structurée en trois livraisons complémentaires.

La première revient sur l'émergence de la nouvelle économie du climat et sur la manière dont la République démocratique du Congo s'y est inscrite, entre contraintes structurelles et dépendances héritées.

La deuxième analyse le basculement opéré à partir de 2019, avec la transformation du climat en levier stratégique sous l'impulsion du Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

La troisième, enfin, constitue le cœur de cette réflexion : elle montre comment la numérisation des ressources forestières permet de transformer la valeur produite sur les territoires, en assurant sa traçabilité, son inscription et sa redistribution, au bénéfice des communautés de base et de la souveraineté économique nationale.

Ainsi, il ne s'agit pas seulement de retracer une évolution, mais de comprendre une transformation : comment une richesse naturelle, longtemps exploitée ou ignorée, peut être réécrite comme une valeur économique durable, organisée depuis les territoires et au service de ceux qui en sont les premiers gardiens.

Introduction — Une opportunité climatique mondiale et un paradoxe congolais

Une transformation économique du climat — La lutte contre le changement climatique a progressivement déplacé le centre de gravité des politiques publiques, en faisant du climat non plus seulement un enjeu environnemental, mais un objet économique structurant. La mise en place de mécanismes fondés sur la mesure des émissions, la certification des réductions et la valorisation des services écosystémiques a ouvert un nouveau champ de production de valeur. Cette transformation repose sur des dispositifs techniques et financiers complexes, au cœur de la nouvelle économie du climat, qui conditionnent désormais l'intégration des ressources naturelles dans les dynamiques économiques internationales.

Les forêts tropicales au cœur des nouvelles dynamiques de valeur — Dans ce cadre, les forêts tropicales occupent une position centrale en raison de leur capacité à stocker le carbone et à stabiliser les équilibres climatiques globaux. Elles deviennent des actifs environnementaux stratégiques, dont la valeur dépend de leur inscription dans des mécanismes de mesure, de certification et de valorisation. Cette évolution transforme profondément leur statut : d'espaces naturels à préserver, elles deviennent des supports de production de valeur, intégrés dans des dispositifs économiques structurés à l'échelle internationale.

La RDC : une puissance écologique sans traduction économique équivalente — La République démocratique du Congo, au cœur du bassin du Congo, dispose de l'un des principaux massifs forestiers tropicaux mondiaux, lui conférant un rôle déterminant dans les équilibres climatiques. Pourtant, cette position stratégique ne s'est pas traduite par une intégration équivalente dans les dynamiques de création et de captation de valeur. Les ressources forestières congolaises ont été reconnues comme essentielles, mais leur valorisation est restée largement dépendante de dispositifs externes, maintenant un décalage entre potentiel écologique et bénéfices économiques.

Une dissociation structurelle entre production et reconnaissance de la valeur — Cette situation révèle une dissociation profonde entre les territoires producteurs de valeur environnementale et les systèmes qui en assurent la reconnaissance économique. Les fonctions écologiques sont produites localement, mais leur mesure, leur validation et leur inscription dans les circuits économiques sont majoritairement définies en dehors du territoire. Cette dissociation constitue une limite structurelle, en empêchant la transformation des ressources naturelles en actifs économiques maîtrisés au niveau national.

Une intégration sous contrainte dans l'économie climatique mondiale — La République démocratique du Congo s'est progressivement inscrite dans les dispositifs internationaux de la nouvelle économie du climat, notamment à travers REDD+, les financements climatiques et les engagements internationaux. Cette intégration a permis une reconnaissance partielle de son rôle stratégique. Elle s'est toutefois opérée dans un cadre contraint, où les instruments de mesure, de certification et de valorisation restent majoritairement contrôlés par des acteurs externes, limitant la capacité du pays à structurer une économie climatique autonome.

Un problème central : la maîtrise des instruments d'inscription de la valeur — Au-delà des contraintes sectorielles, la limite fondamentale réside dans la capacité à maîtriser les instruments qui permettent d'inscrire la valeur environnementale dans des systèmes économiques reconnus. La valeur existe, mais elle dépend de dispositifs techniques, financiers et normatifs qui en conditionnent la reconnaissance. Cette

dépendance place la question de l'écriture de la valeur au cœur des enjeux de souveraineté, en déterminant la capacité des États à transformer leurs ressources en leviers de développement.

Une trajectoire en trois temps : du système global à la transformation économique

— Le présent article s'inscrit dans une trajectoire en trois volets. Il vise, dans un premier temps, à analyser la formation de la nouvelle économie du climat et les conditions dans lesquelles la République démocratique du Congo s'y est insérée. Il s'agira ensuite de mettre en évidence les contraintes structurelles qui ont limité cette intégration, avant d'analyser, dans les développements suivants, les dynamiques politiques et économiques susceptibles de transformer cette insertion en levier de souveraineté.

1. Le système mondial produit une opportunité climatique

1.1 Le rapport Calderón–Stern : fondation d’une nouvelle lecture du climat

Un rapport fondateur à la veille de la COP21 — Publié en septembre 2014 sous le titre *Better Growth, Better Climate*, le rapport de la Commission mondiale sur l’économie et le climat constitue un moment fondateur dans la reconfiguration des politiques climatiques. Élaboré dans la perspective de la COP21 de Paris, il vise à démontrer que la croissance économique et la lutte contre le changement climatique peuvent être articulées dans une même trajectoire. Il marque le passage d’une approche environnementale du climat à une approche économique, en posant les bases d’une nouvelle matrice de décision intégrant le climat dans les dynamiques de croissance.

Une commission internationale à forte capacité normative — La Commission est coprésidée par Felipe Calderón, ancien président du Mexique, et Nicholas Stern, économiste britannique auteur du rapport Stern (2006). Elle réunit environ vingt-quatre membres issus des sphères décisionnelles globales : anciens chefs d’État, ministres des finances, dirigeants d’institutions financières et responsables d’organisations internationales. Cette composition confère au rapport une portée normative directe, en faisant de la Commission un espace de production des cadres économiques appelés à structurer durablement les politiques climatiques.

Une gouvernance dominée par les grandes puissances — La composition de la Commission reflète un équilibre dominé par les grandes économies mondiales, notamment les États-Unis, l’Europe, la Chine et certaines puissances émergentes. Les membres disposent des capacités institutionnelles, financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre des politiques proposées. Cette configuration oriente les analyses vers des modèles compatibles avec ces capacités, en structurant une gouvernance climatique où les pays en développement apparaissent davantage comme espaces d’application que comme centres de décision.

Une représentation marginale de l’Afrique centrale — Malgré son ambition globale, la Commission présente une représentation inégale des régions du monde, en particulier des zones forestières tropicales. L’Afrique y est faiblement représentée, notamment, au début des travaux, par la participation de Meles Zenawi, ancien Premier ministre d’Éthiopie. Cette faible présence souligne un déséquilibre structurel dans la production des cadres économiques du climat, où les territoires directement concernés par les enjeux forestiers disposent d’une influence limitée dans leur définition.

L’absence stratégique de la RDC — Aucun membre de la Commission ne représente directement la République démocratique du Congo ni les pays du bassin du Congo, malgré leur rôle central dans les équilibres climatiques mondiaux. Cette absence ne relève pas d’un manque de ressources, mais d’une marginalisation dans les espaces de production des normes. Elle place la RDC en position de réception des instruments économiques du climat, sans capacité initiale à en orienter les règles, ce qui conditionnera les modalités ultérieures de valorisation de ses ressources.

Une reconnaissance agrégée des forêts tropicales — Le rapport identifie les terres et les forêts comme des leviers majeurs de réduction des émissions et de stockage du carbone, en les intégrant dans une approche globale des systèmes terrestres. Toutefois, cette reconnaissance reste agrégée et ne distingue pas les spécificités des grands

bassins forestiers. Les forêts du bassin du Congo apparaissent ainsi comme une composante d'un ensemble global, sans traitement différencié de leurs enjeux territoriaux, économiques et institutionnels.

Une architecture économique fondée sur des instruments exigeants — Le rapport repose sur des instruments économiques, financiers et techniques nécessitant des capacités élevées en matière de mesure, de suivi et de certification des émissions et des réductions. Ces exigences créent une asymétrie entre les pays capables de concevoir et de piloter ces dispositifs et ceux qui en deviennent dépendants pour la reconnaissance de la valeur environnementale qu'ils produisent.

Une limite structurelle : la production externe des cadres de valorisation — En structurant la nouvelle économie du climat à partir d'instances dominées par les grandes puissances, le rapport Calderón–Stern établit un cadre dans lequel les règles de production, de mesure et de valorisation de la valeur environnementale sont définies en dehors des territoires qui la produisent. Cette externalisation constitue une limite structurelle, en dissociant les lieux de production de la valeur de ceux où elle est reconnue et organisée économiquement.

1.2 La Nouvelle économie du climat (NEC)

Un changement de paradigme économique — Formulée à partir de 2014 par la Commission mondiale sur l'économie et le climat, la Nouvelle économie du climat repose sur l'idée que la croissance économique et l'action climatique peuvent être articulées dans une même trajectoire. Elle substitue à une logique de contrainte une logique d'opportunité. Ce paradigme transforme le climat en variable économique structurante et redéfinit les ressources naturelles comme des actifs dont la valeur dépend de leur intégration dans des dispositifs de mesure et de valorisation reconnus.

Les limites du modèle de croissance carboné — Le modèle de croissance fondé sur l'exploitation intensive des énergies fossiles et des ressources naturelles a généré des déséquilibres environnementaux majeurs et des coûts économiques croissants. Cette trajectoire atteint ses limites en exposant les systèmes productifs à des risques climatiques et financiers. La NEC introduit une rupture en intégrant ces externalités dans les décisions économiques, revalorisant les investissements bas carbone et repositionnant les ressources naturelles au cœur des stratégies de développement.

Croissance et émissions : une dissociation structurante — La NEC repose sur l'hypothèse d'un découplage entre croissance économique et émissions de gaz à effet de serre, rendu possible par des investissements dans les infrastructures durables, l'efficacité énergétique et les technologies propres. Cette dissociation redéfinit les priorités économiques en orientant les flux d'investissement vers des secteurs capables de produire de la croissance tout en réduisant leur intensité carbone, transformant en profondeur les modèles de développement à l'échelle mondiale.

Les systèmes économiques de la transition — La transition identifiée par la NEC s'organise autour de trois systèmes structurants : les villes, les systèmes énergétiques et l'usage des terres. Ces espaces concentrent à la fois les émissions et les dynamiques économiques. Leur transformation constitue le cœur de la nouvelle économie du climat, en permettant d'articuler réduction des émissions, investissements et croissance dans une approche systémique de la transition économique.

Le rôle structurant des terres et des forêts — Les terres et les forêts occupent une place centrale dans la NEC en tant que puits de carbone et supports de services écosystémiques. Leur gestion devient un enjeu économique majeur, à la fois pour la réduction des émissions et la création de valeur environnementale. Cette position centrale transforme leur statut, en les intégrant dans des stratégies économiques globales où leur valorisation dépend de leur capacité à être mesurées, certifiées et reconnues.

Une économie fondée sur l'intégration du climat dans les logiques économiques — La NEC s'inscrit dans un processus d'intégration du climat dans les logiques économiques, par lequel les fonctions écologiques — séquestration du carbone, régulation des écosystèmes, biodiversité — sont traduites en unités mesurables et valorisables. Les écosystèmes deviennent ainsi des supports de production de valeur, intégrés dans des mécanismes économiques qui conditionnent leur reconnaissance et leur financement à l'échelle internationale.

Une économie fondée sur la mesure et la vérification — Le fonctionnement de la NEC repose sur la capacité à mesurer, quantifier et vérifier les émissions, les réductions et les services environnementaux. Cette quantification conditionne leur existence dans les circuits économiques. Elle implique la mise en place de systèmes de suivi, de reporting et de certification, qui deviennent des infrastructures essentielles pour accéder aux financements et structurer la valorisation des actifs environnementaux.

Une dépendance aux instruments de reconnaissance — L'intégration dans la NEC dépend de dispositifs de certification et de validation majoritairement conçus et contrôlés par des acteurs internationaux. Ces instruments définissent les conditions d'accès aux mécanismes de valorisation. Cette configuration crée une dépendance structurelle pour les pays disposant de ressources naturelles, qui produisent la valeur mais ne maîtrisent pas les systèmes qui en assurent la reconnaissance économique.

Une économie conditionnée par l'inscription de la valeur — Dans la NEC, la valeur n'existe économiquement que si elle est inscrite dans des dispositifs de mesure, de certification et de reconnaissance formalisés. Les ressources naturelles ne deviennent des actifs qu'à travers cette inscription. Cette condition place la maîtrise des instruments d'écriture de la valeur au cœur des enjeux économiques, en déterminant la capacité des États à transformer leurs ressources en leviers de développement.

Une asymétrie structurelle dans la production de la valeur — La NEC repose sur une dissociation entre les territoires qui produisent la valeur environnementale et les systèmes qui en assurent la reconnaissance économique. Les instruments sont définis dans les centres de décision internationaux. Cette asymétrie structurelle limite la capacité des pays producteurs, notamment forestiers, à capter la valeur qu'ils génèrent, en les maintenant dans une position de dépendance au sein de l'économie climatique mondiale.

1.3 La COP21 et la reconnaissance du rôle des forêts

L'Accord de Paris : un cadre global structurant — Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris établit un cadre universel visant à contenir le réchauffement climatique en s'appuyant sur des contributions déterminées au niveau national. Il organise une convergence progressive des politiques climatiques sans imposer de mécanismes uniformes contraignants. Ce dispositif structure un système

global dans lequel les États restent responsables de leur mise en œuvre, mais s’inscrivent dans des cadres communs de transparence, de suivi et d’évaluation.

Les forêts comme actifs stratégiques du système climatique — Dans ce cadre, les forêts sont reconnues comme des puits de carbone essentiels, capables d’absorber une part significative des émissions de gaz à effet de serre. Leur préservation devient un levier central des stratégies climatiques. Cette reconnaissance transforme leur statut, en les intégrant dans les logiques économiques du climat comme des actifs environnementaux dont la valeur dépend de leur capacité à être mesurée, suivie et valorisée.

L’article 5 : une reconnaissance formelle mais ouverte — L’article 5 de l’Accord de Paris consacre explicitement le rôle des forêts en encourageant les États à préserver et renforcer les puits de carbone, notamment à travers des mécanismes existants comme REDD+. Il reconnaît la nécessité d’une action coordonnée pour la gestion durable des écosystèmes. Toutefois, cette reconnaissance reste incitative et n’impose pas de cadre opérationnel précis, laissant ouverte la question des modalités concrètes de valorisation économique.

REDD+ : un instrument central fondé sur la performance — REDD+ constitue le principal mécanisme d’intégration des forêts dans l’économie du climat, en associant rémunération et réduction mesurée des émissions liées à la déforestation et à la dégradation. Il repose sur des résultats vérifiés. Ce dispositif introduit une logique économique conditionnelle, où la valeur dépend de la capacité à produire des données fiables, à démontrer la performance environnementale et à se conformer à des standards internationaux.

Une reconnaissance sans territorialisation économique précise — Malgré cette intégration, les mécanismes issus de la COP21 restent globalement conçus et ne définissent pas de cadre précis de territorialisation économique. Les modalités d’application sont laissées aux États et aux partenaires. Cette absence limite la capacité à relier directement les dispositifs de valorisation aux territoires producteurs, en particulier dans les grands bassins forestiers, où les conditions locales déterminent pourtant la production effective de la valeur.

Des dispositifs structurés par des logiques externes — Les initiatives associées à la COP21 mobilisent des financements et des partenariats pilotés par des institutions internationales et des pays donateurs, qui définissent les priorités, les méthodes et les conditions d’accès aux ressources. Cette structuration externe oriente les politiques nationales et conditionne l’accès aux financements, en inscrivant les pays forestiers dans des dispositifs dont ils ne maîtrisent pas entièrement les règles.

La Déclaration de New York : une mobilisation sans contrainte — Adoptée en 2014, la Déclaration de New York sur les forêts fixe des objectifs ambitieux de réduction de la déforestation à l’horizon 2030 et mobilise États, entreprises et organisations internationales. Elle renforce la visibilité des forêts dans l’agenda climatique global, mais repose sur des engagements volontaires, sans mécanismes contraignants, limitant sa capacité à produire des effets économiques structurants à l’échelle des territoires.

L’émergence de CAFI : financement conditionnel des politiques forestières — Lancée en 2015, l’Initiative pour la forêt d’Afrique centrale (CAFI) vise à financer les politiques de lutte contre la déforestation dans le bassin du Congo à travers des

partenariats entre États et bailleurs internationaux. Ce mécanisme introduit une logique de financement conditionné à des réformes et à des résultats, tout en restant structuré par une gouvernance externe qui limite la capacité des États à définir leurs propres priorités.

Le bassin du Congo dans les équilibres climatiques mondiaux — Le bassin du Congo est progressivement reconnu comme un espace clé de régulation climatique en raison de l'étendue de ses forêts et de leur capacité de stockage du carbone. Cette reconnaissance s'impose dans les discours et les dispositifs internationaux. Toutefois, elle reste largement intégrée dans une logique globale, sans traduction systématique en mécanismes économiques permettant une valorisation directe et structurée au bénéfice des pays concernés.

Une reconnaissance incomplète structurée par des asymétries — Les dispositifs issus de la COP21 consacrent le rôle des forêts dans la régulation climatique, mais sans fournir un cadre pleinement opérationnel pour leur valorisation économique. Les mécanismes restent fragmentés et dépendants de structures externes. Cette configuration prolonge l'asymétrie identifiée dans la NEC, en maintenant une dissociation entre production territoriale de la valeur et maîtrise des instruments qui en assurent l'inscription et la captation.

2. Les contraintes structurelles de la République démocratique du Congo face à la Nouvelle économie du climat

2.1 Une économie extractive héritée

La position centrale historique des ressources naturelles — L'économie de la République démocratique du Congo s'est construite, depuis la période coloniale, autour de l'extraction et de l'exportation de ressources naturelles, sans développement significatif de capacités de transformation locale. Les minerais, le bois et les produits agricoles ont été intégrés à des circuits économiques organisés hors du territoire. Cette structuration a installé durablement une économie de rente, où la richesse produite localement alimente des chaînes de valeur externes sans consolidation d'un système productif national.

Une économie tournée vers l'extérieur — Les principaux flux économiques congolais restent orientés vers les marchés internationaux, tant pour l'exportation des ressources que pour l'accès aux capitaux, aux technologies et aux instruments de valorisation. Les étapes décisives de transformation, de certification et de commercialisation sont réalisées à l'extérieur. Cette orientation maintient une dépendance structurelle aux centres internationaux de décision économique, en limitant la capacité du pays à maîtriser les normes, les prix et les conditions de reconnaissance de la valeur.

La dissociation entre production et captation de la valeur — En RDC, les ressources sont extraites, produites ou préservées sur le territoire national, mais la valeur économique qui en découle est majoritairement captée ailleurs, dans les espaces où s'opèrent la transformation, la certification et la commercialisation. Cette dissociation structurelle empêche l'établissement d'un lien direct entre activité productive et enrichissement national, en maintenant les territoires dans une position de contribution sans maîtrise des circuits par lesquels la valeur est reconnue et distribuée.

Une structure économique extravertie — L'économie congolaise présente les caractéristiques d'un système extraverti, dans lequel les dynamiques de production, de financement et de valorisation restent organisées en fonction de logiques extérieures plutôt qu'à partir du marché intérieur. Exportations, investissements et aides structurent les principaux flux. Cette extraversion freine la diversification économique, empêche la formation de chaînes de valeur internes et limite la capacité à transformer les ressources en leviers durables de développement national et local.

Les forêts dans une logique historiquement non valorisée — Malgré leur importance stratégique dans les équilibres climatiques mondiaux, les forêts congolaises n'ont pas longtemps été intégrées dans des mécanismes économiques capables d'en organiser la valorisation structurée. Elles ont été soit exploitées de manière diffuse, soit conservées sans véritable traduction économique. Cette situation a empêché leur transformation en actifs reconnus, faute d'instruments de mesure, de certification et d'inscription de la valeur, maintenant les territoires forestiers à distance des bénéfices qu'ils contribuent à produire.

2.2 La crise énergétique et ses effets sur les forêts

Une dépendance structurelle au bois énergie — En République démocratique du Congo, le faible taux d'électrification et l'accès limité aux sources d'énergie modernes

conduisent une majorité de la population à dépendre du bois énergie, en particulier du charbon de bois, pour ses besoins domestiques. Cette dépendance résulte d'un déficit durable d'infrastructures énergétiques. Elle maintient les ressources forestières dans une logique d'usage immédiat, non structuré et difficilement régulable, incompatible avec les exigences de gestion, de mesure et de valorisation portées par la nouvelle économie du climat.

Une pression diffuse et continue sur les ressources forestières — La croissance démographique et l'expansion rapide des centres urbains, notamment Kinshasa, entraînent une augmentation constante de la demande en bois énergie, exercée principalement sur les zones forestières périphériques. Ces prélèvements restent largement informels. Cette pression diffuse fragilise les écosystèmes forestiers et rend difficile toute planification durable, en l'absence de maîtrise des flux et des volumes exploités, condition pourtant essentielle à leur intégration dans des dispositifs économiques structurés.

Une déforestation ancrée dans les besoins énergétiques — Contrairement à d'autres régions tropicales où la déforestation est dominée par des logiques agro-industrielles, celle observée en RDC est principalement liée à la production de bois énergie. Elle repose sur une économie fragmentée mobilisant une multitude d'acteurs individuels. Cette configuration rend les politiques de contrôle limitées si elles ne s'accompagnent pas d'alternatives énergétiques crédibles, en ancrant la pression forestière dans les conditions sociales et économiques des populations.

Une contrainte structurelle pour l'intégration dans la NEC — L'insuffisance des infrastructures énergétiques constitue une contrainte majeure pour toute transition vers une économie compatible avec la NEC. La dépendance au bois énergie limite la capacité à stabiliser les ressources forestières et à en organiser la gestion durable. Elle empêche également l'émergence d'activités économiques structurées autour de la valorisation des forêts, en l'absence des conditions matérielles nécessaires à leur transformation en actifs économiques reconnus.

Un obstacle direct à l'inscription de la valeur forestière — La prédominance de circuits informels liés au bois énergie maintient les forêts en dehors des systèmes de traçabilité, de mesure et de certification exigés par les mécanismes climatiques. Les flux restent diffus, non documentés et difficilement quantifiables. Cette situation empêche l'inscription de la valeur environnementale dans des dispositifs économiques reconnus, en limitant la capacité à transformer les forêts en actifs structurés intégrables dans l'économie climatique internationale.

2.3 Une gouvernance fragmentée

Une multiplicité d'acteurs aux logiques hétérogènes — La gouvernance climatique et forestière en RDC repose sur une pluralité d'acteurs internationaux — institutions financières, agences de coopération, organisations multilatérales et ONG — intervenant selon des priorités, des calendriers et des instruments distincts. Cette configuration reflète l'importance stratégique du bassin du Congo. Elle introduit des logiques d'intervention parallèles, parfois concurrentes, qui fragmentent l'action publique et limitent la capacité de l'État à structurer un cadre cohérent de gestion et de valorisation des ressources.

Une organisation en projets sans système intégré — Les interventions sont majoritairement structurées sous forme de projets distincts, définis selon des objectifs sectoriels et des périmètres géographiques spécifiques. Cette logique empêche la constitution d'un système unifié de gestion des ressources forestières. Elle se traduit par une dispersion des efforts et une difficulté à agréger les résultats, limitant la capacité à structurer des flux économiques cohérents et à inscrire la valeur produite dans un cadre national intégré.

Une coordination institutionnelle insuffisante — Les mécanismes de coordination entre les différents acteurs restent limités, tant au niveau national qu'entre partenaires internationaux, avec des dispositifs de pilotage souvent cloisonnés. Cette faiblesse de coordination entraîne des incohérences dans la mise en œuvre des politiques et empêche l'alignement des interventions sur une stratégie nationale structurée, réduisant la capacité à organiser de manière cohérente la production, la mesure et la valorisation des ressources forestières.

Une dépendance aux instruments techniques externes — Les dispositifs de mesure, de reporting et de certification requis par l'économie climatique sont majoritairement conçus et opérés par des partenaires techniques internationaux. Cette dépendance s'explique par la complexité des exigences associées. Elle externalise la production et la validation de l'information, limitant la capacité des institutions nationales à maîtriser les instruments d'inscription de la valeur et à définir de manière autonome les conditions de reconnaissance économique des ressources.

Une gouvernance faiblement territorialisée — Les politiques climatiques et forestières sont principalement conçues à des niveaux centralisés ou internationaux, avec une intégration limitée des réalités locales dans leur mise en œuvre. Les territoires restent marginalement impliqués dans les processus décisionnels. Cette faible territorialisation empêche l'ancrage des dispositifs dans les espaces de production réelle, limitant la capacité à relier gestion, mesure et valorisation, et à construire des systèmes économiques fondés sur les territoires.

2.4 Le bassin du Congo comme espace géopolitique

Un espace stratégique dans les équilibres climatiques mondiaux — Le bassin du Congo constitue le deuxième massif forestier tropical mondial et joue un rôle déterminant dans la régulation du climat global, notamment par sa capacité de stockage du carbone. Cette position en fait un espace stratégique dans les négociations climatiques internationales. À ce titre, il est progressivement intégré comme levier de stabilisation des émissions dans les cadres globaux, ce qui en fait un objet croissant d'attention diplomatique, économique et environnementale à l'échelle mondiale.

Une ressource environnementale à portée globale — Les forêts du bassin du Congo produisent des services écosystémiques dont les bénéfices dépassent largement les frontières nationales, notamment en matière de séquestration du carbone, de régulation hydrique et de biodiversité. Elles sont ainsi considérées comme un bien environnemental global. Cette qualification entraîne leur intégration dans des mécanismes internationaux de valorisation, sans que les États et les communautés qui en assurent la préservation ne captent nécessairement la totalité de la valeur produite.

Une gouvernance régionale encore limitée — La gestion du bassin du Congo repose sur des cadres de coopération régionale, notamment la Commission des forêts

d’Afrique centrale (COMIFAC), chargée de coordonner les politiques forestières entre États. Toutefois, ces dispositifs restent limités dans leur capacité à produire une stratégie intégrée et contraignante, les politiques nationales conservant une prééminence qui freine l’émergence d’un acteur régional unifié dans les négociations climatiques et les mécanismes de valorisation.

Des intérêts internationaux multiples et parfois concurrents — Le bassin du Congo fait l’objet d’intérêts croisés de la part d’acteurs internationaux poursuivant des objectifs différents : conservation, exploitation des ressources, financement climatique ou sécurisation des chaînes d’approvisionnement. Cette pluralité d’intérêts crée des tensions entre usages et complexifie la gouvernance de l’espace, en superposant des logiques parfois incompatibles qui rendent difficile la structuration d’un modèle économique cohérent à l’échelle régionale.

Une faible capacité de structuration économique interne — Malgré son importance stratégique, le bassin du Congo ne dispose pas d’une capacité interne suffisante pour structurer une économie intégrée fondée sur ses ressources forestières. Les dispositifs existants restent fragmentés et largement dépendants de financements externes. Cette situation limite la capacité des États à transformer cet espace en levier économique autonome, en empêchant la mise en place de mécanismes cohérents de valorisation et de captation de la valeur à l’échelle régionale.

2.5 Société, foncier et conflits d’usage

Une dualité foncière structurellement instable — Le régime foncier en RDC repose sur une superposition entre droit étatique et droits coutumiers, dans laquelle l’État détient juridiquement la terre tandis que les communautés exercent des droits d’usage reconnus de fait mais faiblement sécurisés. Cette dualité crée une instabilité permanente dans l’identification des détenteurs légitimes des ressources, empêchant la stabilisation des droits, pourtant indispensable à toute inscription durable de la valeur dans des dispositifs économiques reconnus.

Des politiques publiques en tension avec les pratiques locales — Les politiques forestières et climatiques entrent fréquemment en conflit avec les usages locaux des territoires, notamment l’agriculture itinérante sur brûlis, la production de charbon de bois ou certaines formes d’exploitation artisanale, qui constituent des moyens de subsistance essentiels. Les dispositifs de conservation ou de valorisation environnementale peuvent ainsi être perçus comme des restrictions imposées de l’extérieur, lorsqu’ils ne prennent pas suffisamment en compte les réalités économiques et sociales des populations concernées.

Une reconnaissance limitée des communautés comme acteurs économiques — Les communautés locales, bien qu’au cœur de la gestion concrète des espaces forestiers, restent faiblement intégrées dans les dispositifs institutionnels de décision et de valorisation. Leur rôle demeure souvent défini en termes de participation ou de bénéfice indirect, plutôt qu’en termes de production. Cette marginalisation empêche leur reconnaissance comme productrices de valeur environnementale, limitant leur capacité à peser sur les mécanismes économiques et à capter directement une part des flux qu’ils génèrent.

Une instabilité incompatible avec les exigences de la NEC — L’absence de sécurisation foncière claire et la possibilité de contestation permanente des droits

rendent difficile la mise en place d'activités économiques compatibles avec la NEC, qui repose sur la stabilité, la continuité et la traçabilité des unités de production. En l'absence d'un cadre foncier stabilisé, la mesure, la certification et la valorisation de la valeur environnementale restent fragiles, car les bases territoriales mêmes de cette valeur ne sont pas juridiquement ou institutionnellement sécurisées.

Des conflits d'accès qui fragilisent toute structuration économique — L'accès aux ressources forestières fait l'objet de tensions récurrentes entre communautés, autorités locales, opérateurs économiques et acteurs internationaux, portant à la fois sur l'usage, la propriété et la distribution des bénéfices. Ces conflits fragilisent la mise en œuvre des dispositifs climatiques et empêchent la construction de systèmes économiques stables, en rendant incertaine la relation entre territoire, droits d'usage, production réelle et valorisation reconnue.

2.6 Une économie difficilement intégrable dans la NEC

Une production économique diffuse et non structurée — En République démocratique du Congo, la production liée aux ressources naturelles, notamment forestières, reste largement diffuse, informelle et peu organisée en chaînes de valeur intégrées. Elle mobilise une multiplicité d'acteurs opérant hors de cadres standardisés. Cette configuration empêche la consolidation de systèmes productifs capables de répondre aux exigences de la NEC, qui repose sur la traçabilité, la formalisation des flux et la capacité à structurer des unités économiques identifiables et mesurables.

Une absence d'instruments nationaux de valorisation — L'intégration dans la NEC suppose l'existence d'instruments capables de mesurer, certifier et valoriser les services environnementaux selon des standards reconnus. Or, ces dispositifs restent largement absents ou insuffisamment maîtrisés au niveau national. En pratique, les mécanismes existants reposent sur des outils développés par des partenaires externes, limitant la capacité du pays à structurer de manière autonome les conditions économiques de valorisation de ses ressources.

Une faible capacité d'inscription de la valeur environnementale — La transformation des ressources naturelles en actifs économiques nécessite leur inscription dans des systèmes de mesure, de suivi et de certification reconnus. Cette capacité reste limitée en RDC, faute d'infrastructures techniques, institutionnelles et informationnelles adaptées. L'absence de dispositifs robustes empêche de produire des données validées à l'échelle internationale, condition indispensable pour accéder aux mécanismes de financement et intégrer pleinement l'économie climatique.

Une dépendance structurelle aux dispositifs externes — L'accès aux financements climatiques et aux mécanismes de valorisation repose sur des dispositifs conçus et contrôlés par des acteurs internationaux, auxquels la RDC doit se conformer pour participer à l'économie du climat. Cette dépendance réduit la marge de manœuvre nationale, en conditionnant l'accès à la valeur à des normes, des outils et des procédures externes, sans capacité réelle à en maîtriser les paramètres ni à en orienter les règles.

Une opportunité réelle mais difficilement saisissable — Malgré un potentiel forestier majeur et une reconnaissance croissante dans les dispositifs internationaux, la RDC se heurte à des contraintes structurelles qui limitent son intégration effective dans la NEC. L'opportunité existe, mais elle reste partiellement captée. Cette situation se

traduit par une économie dans laquelle la valeur est produite sans être pleinement inscrite ni maîtrisée, préparant les conditions d'une insertion incomplète qui sera analysée dans la séquence suivante.

3. Sous la Présidence de Joseph Kabila : une insertion dans la NEC sans transformation

3.1 L'entrée de la RDC dans la gouvernance climatique

La séquence 2009–2015 : une insertion progressive — Entre 2009 et 2015, la République démocratique du Congo s'engage progressivement dans les dispositifs internationaux de gouvernance climatique, en particulier par les mécanismes liés à la lutte contre la déforestation. Cette période correspond à une phase d'ouverture vers les cadres multilatéraux. Elle marque le début d'une insertion dans l'économie du climat, structurée par des initiatives portées par les partenaires internationaux et orientées vers la mise en conformité avec les standards globaux.

L'intégration dans le mécanisme REDD+ — La RDC devient l'un des pays engagés dans le mécanisme REDD+, visant à réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, en échange de financements conditionnés à des résultats mesurés. Cette intégration permet une reconnaissance du rôle du pays dans la régulation climatique, mais s'inscrit dans un cadre où les modalités de mesure, de validation et de valorisation sont définies à l'extérieur, conditionnant l'accès aux ressources financières.

La phase de « readiness » comme mise en conformité — La phase dite de readiness correspond à la préparation institutionnelle et technique du pays à participer aux mécanismes REDD+, notamment par la mise en place de systèmes de mesure, de reporting et de vérification (MRV). Cette étape consiste principalement en une adaptation aux exigences internationales, en mobilisant des expertises externes, ce qui renforce la dépendance aux dispositifs techniques et aux standards définis en dehors du territoire national.

La mise en place d'une architecture institutionnelle dédiée — Au cours de cette période, la RDC met en place une architecture institutionnelle dédiée à la gestion des politiques climatiques, incluant des structures spécialisées chargées de coordonner les programmes REDD+ et les relations avec les partenaires internationaux. Cette structuration renforce la capacité administrative de participation, mais reste largement orientée vers la gestion de dispositifs externes plutôt que vers la construction d'un système économique autonome fondé sur la valorisation des ressources.

Une politique climatique construite avec les partenaires — L'ensemble de cette politique climatique se développe en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers, qui jouent un rôle central dans la conception, le financement et la mise en œuvre des programmes. Cette co-construction permet une insertion rapide dans les dispositifs internationaux, mais installe une dépendance structurelle, en limitant la capacité de l'État à définir de manière autonome les priorités et les instruments de son économie climatique.

3.2 Une politique climatique dépendante

Des engagements internationaux structurants — La politique climatique de la RDC se structure principalement par ses engagements internationaux, notamment dans le cadre de la Convention climat et de l'Accord de Paris. Les contributions nationales (NDC) définissent les orientations stratégiques du pays. Toutefois, ces engagements

sont largement conditionnés par les financements et les mécanismes internationaux, ce qui limite leur autonomie et inscrit la politique climatique dans une logique d’alignement sur des cadres définis à l’extérieur.

Une gouvernance environnementale encore fragile — Malgré la mise en place d’institutions dédiées, la gouvernance environnementale reste marquée par des capacités limitées en matière de coordination, de pilotage et de mise en œuvre. Les dispositifs restent dépendants de l’appui technique et financier des partenaires. Cette fragilité institutionnelle empêche la consolidation d’un système national capable d’organiser de manière autonome la gestion, la mesure et la valorisation des ressources forestières.

Une déforestation persistante malgré les dispositifs — Malgré l’intégration dans les mécanismes REDD+ et les politiques de conservation, la déforestation se poursuit, principalement sous l’effet de dynamiques internes liées à l’énergie et aux usages des terres. Cette persistance met en évidence un décalage entre les dispositifs internationaux et les réalités locales, en montrant que les mécanismes de valorisation ne suffisent pas à eux seuls à transformer les dynamiques structurelles à l’origine de la dégradation des forêts.

Une politique énergétique insuffisamment articulée — L’absence de transformation significative du secteur énergétique limite l’efficacité des politiques climatiques, en maintenant une dépendance massive au bois énergie. Cette déconnexion entre politiques climatiques et politiques énergétiques empêche de traiter les causes profondes de la déforestation, en fragilisant la cohérence globale des stratégies mises en œuvre et en limitant leur impact structurel.

Une dépendance financière structurelle — Le financement des politiques climatiques repose en grande partie sur des ressources extérieures, mobilisées à travers des fonds internationaux et des partenariats bilatéraux. Cette dépendance conditionne la mise en œuvre des politiques à la disponibilité et aux priorités des bailleurs, limitant la capacité de l’État à planifier de manière autonome et à inscrire durablement la valeur produite dans ses propres circuits économiques.

3.3 Une économie climatique extravertie

CAFI et FONAREDD : une structuration par les financements internationaux — La mise en place de dispositifs comme CAFI et du Fonds national REDD+ (FONAREDD) permet à la RDC d’accéder à des financements dédiés à la lutte contre la déforestation et à la gestion durable des forêts. Ces instruments structurent l’économie climatique nationale. Toutefois, leur conception, leur gouvernance et leurs critères d’allocation restent largement définis par les bailleurs, inscrivant la dynamique économique dans des cadres externes qui conditionnent les priorités et les modalités d’intervention.

Une logique de projets comme mode dominant d’organisation — L’économie climatique se développe principalement par des projets financés et pilotés par des partenaires internationaux, avec des objectifs spécifiques et des temporalités limitées. Cette organisation par projets structure les interventions. Elle empêche la consolidation d’un système économique intégré, en fragmentant les initiatives et en limitant la capacité à organiser des chaînes de valeur continues et cohérentes à l’échelle nationale.

Une absence de structuration économique nationale — Malgré la multiplication des initiatives, l'économie climatique ne se traduit pas par l'émergence d'un système productif structuré capable de transformer les ressources forestières en actifs économiques intégrés. Les dispositifs restent sectoriels et discontinus. Cette absence de structuration empêche la formation de marchés internes, de mécanismes de transformation et de circuits économiques capables de capter et redistribuer la valeur au niveau national.

Une faible territorialisation des mécanismes économiques — Les dispositifs climatiques restent majoritairement conçus et pilotés à des niveaux centralisés ou internationaux, avec une intégration limitée des territoires dans leur mise en œuvre économique. Les espaces locaux demeurent des zones d'intervention plutôt que des centres d'organisation. Cette faible territorialisation empêche l'ancrage des mécanismes dans les réalités productives, en limitant la capacité à relier directement production de valeur, gestion des ressources et flux économiques.

Une valeur produite mais faiblement captée — Les forêts congolaises produisent une valeur environnementale reconnue dans les cadres internationaux, notamment à travers les mécanismes de réduction des émissions et de conservation. Cependant, cette valeur est majoritairement captée à l'extérieur, dans les dispositifs de financement, de certification et de marché, confirmant une économie extravertie où la production est territoriale mais la reconnaissance et la captation restent externes.

3.4 Les communautés sous la Présidence Kabila : des bénéficiaires marginalisés

Une participation encadrée mais non décisionnelle — Les dispositifs climatiques mis en place sous la présidence de Joseph Kabila intègrent formellement les communautés locales à travers des mécanismes de consultation et de participation, notamment dans les projets REDD+. Toutefois, cette participation reste largement encadrée et non décisionnelle, les orientations stratégiques, les modalités de mise en œuvre et les critères de valorisation étant définis en dehors des territoires concernés.

Des bénéfices limités et indirects — Les communautés forestières sont présentées comme bénéficiaires des dispositifs climatiques, notamment par des projets de développement local ou des mécanismes de partage des revenus. En pratique, ces bénéfices restent limités, souvent indirects et dépendants de la structuration des projets, sans constituer une rémunération directe et proportionnée à la valeur environnementale effectivement produite sur les territoires.

Une redistribution insuffisamment structurée — Les mécanismes de redistribution des financements climatiques restent partiels et peu systématisés, en l'absence de dispositifs clairs permettant d'organiser la circulation de la valeur depuis les marchés internationaux jusqu'aux producteurs locaux. Cette faiblesse empêche la transformation des flux financiers en revenus stables pour les communautés, limitant l'impact économique réel des politiques climatiques sur les territoires.

Une tentative institutionnelle de redistribution : le Fonds social de la RDC — Créé par décret du 5 février 2002, le Fonds social de la République démocratique du Congo (FSRDC) est un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, placé sous l'autorité du Président de la République. Il a pour mission d'améliorer les conditions de vie des populations par des projets sociaux et des infrastructures. Toutefois, son articulation avec l'économie climatique reste

limitée, et son impact en matière de redistribution des revenus environnementaux demeure faible, sans mécanisme structuré de retour vers les communautés forestières.

Une invisibilité économique des producteurs de valeur — Les communautés, bien qu’actrices centrales dans la préservation des forêts, ne sont pas reconnues comme productrices directes de valeur dans les dispositifs économiques du climat. Leur rôle reste souvent défini en termes de gestion ou de participation. Cette invisibilité empêche leur intégration dans les circuits de valorisation, en maintenant une dissociation entre production réelle de services écosystémiques et reconnaissance économique de cette production.

Des tensions foncières et sociales persistantes — Par ailleurs, l’intégration des dispositifs climatiques dans des contextes fonciers instables et marqués par des conflits d’usage génère des tensions entre communautés, autorités et opérateurs. Ces tensions fragilisent la mise en œuvre des projets et limitent leur appropriation locale, en renforçant la perception d’une économie climatique externe, peu connectée aux réalités sociales et économiques des territoires.

3.5 Une limite structurelle : l’absence d’écriture de la valeur

Une valeur produite mais non inscrite — Les ressources forestières congolaises produisent une valeur environnementale réelle, reconnue dans les cadres internationaux de lutte contre le changement climatique, notamment à travers les mécanismes de réduction des émissions. Toutefois, cette valeur reste insuffisamment inscrite dans des systèmes économiques maîtrisés au niveau national, en l’absence de dispositifs permettant de la formaliser, de la tracer et de l’intégrer dans des circuits économiques structurés.

Une dépendance aux systèmes externes d’inscription — Les mécanismes permettant de mesurer, certifier et valoriser la valeur environnementale — systèmes MRV, standards carbone, dispositifs de certification — sont majoritairement conçus et contrôlés par des acteurs internationaux. Cette configuration place la RDC dans une position de dépendance, où la reconnaissance économique de la valeur produite dépend de sa conformité à des instruments externes dont elle ne maîtrise ni la conception ni les règles.

Une incapacité à structurer les flux économiques — En l’absence d’instruments nationaux d’inscription de la valeur, les flux économiques liés aux ressources forestières restent fragmentés, intermittents et difficilement traçables. Ils transitent par des circuits externes sans structuration interne cohérente. Cette incapacité empêche la consolidation d’un système économique national fondé sur la valorisation des ressources, en limitant la transformation de la valeur environnementale en revenus stables et en investissements structurants.

Une économie sans souveraineté sur la valeur produite — La dépendance aux dispositifs externes et l’absence de maîtrise des instruments d’inscription de la valeur conduisent à une situation où la RDC produit une valeur qu’elle ne contrôle pas économiquement. Cette configuration prolonge, sous une forme nouvelle, une logique extractive dans laquelle les ressources sont mobilisées localement mais la valeur est captée ailleurs, sans possibilité pour l’État de structurer de manière autonome les conditions de sa reconnaissance et de sa distribution.

Une opportunité reconnue mais incomplètement saisie — L'intégration de la RDC dans l'économie climatique a permis une reconnaissance de son rôle stratégique et ouvert l'accès à des mécanismes de financement et de valorisation. Cependant, en l'absence de maîtrise des instruments d'écriture de la valeur, cette opportunité reste partiellement exploitée, préparant les conditions d'un basculement nécessaire vers une structuration plus souveraine de l'économie du climat.

Conclusion — Une insertion sans captation de valeur : les limites structurelles de l'intégration congolaise

Une opportunité mondiale structurée par la transformation économique du climat — La transformation du climat en objet économique global a profondément modifié les conditions de valorisation des ressources naturelles, en particulier forestières, en les intégrant dans des dispositifs fondés sur la mesure, la certification et la finance climatique. Cette évolution a ouvert une opportunité réelle de création de valeur. Toutefois, cette opportunité est conditionnée par la maîtrise des instruments qui permettent d'inscrire cette valeur dans les systèmes économiques reconnus, introduisant une différenciation forte entre les États.

Une RDC effectivement intégrée mais structurellement dépendante — La République démocratique du Congo s'est progressivement insérée dans les dispositifs internationaux de la nouvelle économie du climat, notamment à travers REDD+, CAFI et les engagements climatiques. Cette intégration a permis une reconnaissance de son rôle stratégique dans les équilibres climatiques. Elle s'est cependant opérée dans des cadres largement définis par des acteurs externes, installant une dépendance durable aux instruments techniques, financiers et normatifs qui conditionnent la reconnaissance de la valeur.

Une limite centrale : la non-maîtrise des instruments d'inscription de la valeur — Sous la présidence de Joseph Kabila, la principale limite de cette trajectoire réside dans l'incapacité à maîtriser les instruments qui permettent de transformer la valeur environnementale en valeur économique reconnue. La valeur est produite sur les territoires, mais son inscription dépend de dispositifs externes. Cette dissociation empêche la constitution d'un système économique national fondé sur la valorisation des ressources, en maintenant une rupture entre production réelle et reconnaissance économique.

Une continuité du modèle extractif sous une forme renouvelée — Cette configuration prolonge une logique extractive dans laquelle les ressources sont mobilisées localement mais la valeur est captée à l'extérieur, selon des circuits organisés hors du territoire national. Une logique validée par le contrat dit « du siècle » avec la Chine qui sera contesté par le Fonds Monétaire International. Dans le cadre de l'économie climatique, cette extraction ne porte plus seulement sur des matières premières, mais sur des fonctions écologiques, confirmant la persistance d'un modèle dans lequel la production reste territoriale et la valorisation externalisée.

La nécessité d'un basculement vers la maîtrise de la valeur — La limite identifiée ne peut être dépassée sans un basculement visant à reprendre le contrôle des instruments d'écriture de la valeur, condition de toute structuration économique autonome dans le cadre de la NEC. Ce basculement implique une transformation des cadres institutionnels, techniques et économiques, afin de relier production territoriale, inscription de la valeur et captation des flux, ouvrant la voie à une nouvelle phase de l'économie climatique congolaise.